



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Preلمانon, Pré-Mannon.

Le village est situé sur les hautes montagnes du Jura, aux frontières de la Suisse.

Village de l'arrondissement de Saint-Claude ; canton et perception de Morez ; bureau de poste des Rousses ; succursale ; à 10 km de Morez, 34 km de Saint-Claude et 70 km de Lons-le-Saunier. Altitude 1120 m.

Le territoire est limité au nord par Les Rousses et Longchaumois, au sud par Septmoncel, à l'est par la vallée des Dappes et les Rousses et à l'ouest par Longchaumois et Septmoncel. La Darbella, les Arcets, la Jacquette, la Joux-Dessous, le Cruat-Nais, Sur la Tuffe, Montfier, Entre-le-Bief, Vers le Bief de la Chaille, les Cressonnières, les Herses, les Crottes, Les Rivières, Sur le Goulet-Bayard et le Semossu font partie de la commune. La commune de La Darbella a été réunie à celle de Prémanon le 11 novembre 1823.

Il est traversé par les chemins vicinaux de Morez à La Darbella, de La Darbella aux Rousses, des Arcets à Longchaumois, de Prémanon au Bief de la Chaille et à Longchaumois, du Bief de la Chaille à la Croix de la Teppe ; par le chemin des Crottes et par celui des Arcets derrière ; par le ruisseau de Biennette, le bief Bondon, le bief des Rivières et le bief du Goulet-Bayard, qui y prennent leurs sources ; par le bief de la Chaille, le ruisseau du Battoir, celui du Ruba et le bief Brigens.

Les maisons, disséminées sur toute l'étendue du territoire, sont bien bâties en pierre, couvertes en tavaillons et ancelles, et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790 : 780 habitants ; en 1846, 677 ; en 1851, 719, dont 384 hommes et 335 femmes ; 127 maisons, savoir : 23 à Prémanon ; 6 Sur la Tuffe ; 6 à Montfier ; 10 aux Crottes ; 22 aux Arcets ; 16 aux Rivières ; 10 Sur le Goulet ; 7 au Bief de la Chaille ; 12 à la Joux-Dessus ; 8 à La Darbella et 7 dans la vallée des Dappes ; 152 ménages. En 2002 : 616 habitants, les « Prémanoniers ». Les habitants n'émigrent pas.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1769. Paroisse de Longchaumois avant. Vocabulaire : Saint Barthélémy.

Série communale à la mairie microfilmée aux Archives départementales. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 767 et 768, 3 E 6239 à 62465, 3 E 7923 et 7924. Tables décennales : 3 E 1263 à 1271. Microfilmé sous les cotes 1 Mi 272, 5 Mi 899 et 900, 5 Mi 1284, 5 Mi 14 et 15 et 5 Mi 1184.



Cadastre : exécuté en 1822 : 2171 Ha divisés en 1972 parcelles que possèdent 246 propriétaires , dont 64 forains ; 532 Ha en parcours, 513 Ha en terres labourables, 368 Ha en bois-parcours ou prés-bois, 349 Ha en bois-taillis, 87 Ha en bois-sapins, 76 Ha en prés, 45 Ha en broussailles et friches, 5 Ha 73 a en sol et aisances des bâtiments et 77 a en jardins.

Le sol, très accidenté et peu fertile, produit de l'orge, de l'avoine, de l'orgée ou méteil d'orge et d'avoine, des pommes de terre, peu de légumes secs, de chanvre, de lin, et de fruits, du foin et des fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques chèvres et des volailles. 100 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne, de la terre à poterie, de la dolomie exportée pour les fabriques de porcelaine, d'abondantes sablières, de la mauvaise pierre à bâtir et de la pierre à chaux.

Les habitants fréquentent les marchés de Morez ; leur principale ressource consiste dans la fabrication des lunettes, des horloges, des caisses d'horloges et le produit des fromageries. Ils sont généralement dans l'aisance.

Il y a six châlets dans lesquels on fabrique annuellement 28.000 kg de fromages façon Gruyère, d'une excellente qualité ; aux Jacobeys, on fait 1.000 kg de fromage bleu gras, supérieur à celui de Septmoncel.

Il y a un moulin à farine à un seul tournant avec une scierie à une lame pour bois de construction ; un autre moulin à trois tournants avec une scierie à une lame ; un troisième moulin à une paire de meules, et trois scieries mécaniques ayant chacune une lame.

Les patentables sont : 2 aubergistes et 1 fabricant de lunettes.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; une maison commune renfermant au rez-de-chaussée le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 garçons et 15 filles, et au premier étage le logement du desservant ; une place publique et 68 Ha 11 a de pâtures, prés et bois.

Bois communaux : 111 Ha ; La Darbella, 37 Ha 09 a.

NOTICE HISTORIQUE

Prémanon a un pied sur la Suisse par les hameaux des Cressonnières et de la Jacquette, et un pied sur la France. La nature physique s'y montre partout sous des formes grandioses et pittoresques. Il serait difficile de préciser à quelle époque de hardis pasteurs s'exposèrent à venir coloniser cette contrée, ensevelie sous les neiges pendant huit mois de l'année. Les titres nous montrent des albergataires à Septmoncel, à Longchaumois et aux Rousses dès le XIII^e siècle. Il semblerait pourtant que ce n'est qu'à partir de l'acensement fait par le chapitre de Saint-Claude, le 12 septembre 1549, à des habitants de la Mouille de Morbier et de Bellefontaine, des vastes terrains qui s'étendaient jusqu'aux limites de la Savoie, que des bergers venus de la Mouille et de Longchaumois commencèrent à construire des châlets épars sur le territoire de Prémanon. Le hameau de La Darbella n'était qu'une faible fraction de l'immense paroisse de Septmoncel et ne fut érigé en communauté distincte qu'en 1788. Il n'est habité que depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre, par des familles de bergers qui y conduisent le bétail en pâturage. Pendant l'hiver, ce n'est qu'une solitude.

Seigneurie : Le territoire de Prémanon faisait partie de la terre de La Mouille, appartenant au chapitre de Saint-Claude et de la paroisse de Longchaumois. La Jacquette et La Darbella dépendaient de la seigneurie et de la paroisse de Septmoncel, propriété de l'abbé de ce monastère.

Paroisse : par un décret du 15 mars 1766, Mgr de Méalet de Fargues, premier évêque de Saint-Claude, érigea dans le canton de Prémanon, de la paroisse de Longchaumois, une église succursale sous le vocable de la Nativité de Notre-Dame, qui devait être bâtie sur un fonds appartenant aux héritiers d'Antoine-Joseph Cruchet, et desservie par un vicaire résident et amovible. Elle devait comprendre dans sa circonscription, Prémanon, les hameaux de la Joux-Dessus, des Cressonnières, de Montfier, de Sur la Tuffa, de Sur les Rivières, des Crottes et des granges en dépendant. Le hameau des Rivières avait été annexé précédemment à la paroisse de Morez. Par un second décret, du 17 octobre 1788, Mgr de Chabot érigea cette église en cure sous le vocable de Saint-Barthélemy, et comprit dans sa circonscription les villages et hameaux de Prémanon, qu'il démembra de Longchaumois, le hameau des Rivières, démembre de Morez, les hameaux, granges et châlets de la Pièce de l'Intérim, de la Jacqueline et de la Darbella, qu'il démembra de Septmoncel, et réserva au curé de Longchaumois le droit de présider à l'office paroissial de l'église de Prémanon le jour de la fête patronale.



Église : l'église primitive, construite en 1768, a été remplacée, en 1840, par celle qui existe aujourd'hui. L'église actuelle, dédiée à saint Barthélemy, apôtre, dont on célèbre la fête le 24 août, est bâtie au sommet d'une éminence et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur se terminant octogonalement et d'une sacristie. L'intérieur est décoré de colonnes et de pilastres de l'ordre toscan, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et arêtes des voûtes. Cette église possède des reliques authentiques de saint Clair, martyr. Le presbytère est au pied de l'éminence.

Vallée des Dappes, des Dapes ou Pièce de l'Intérim : la vallée proprement dite, fait suite aux Combes de la Gevrine et de la Trelarce qui prennent naissance sur la route de Morez à Nyon, et longe le pied de la montagne de la Dole, la plus haute de la chaîne du Jura. Elle s'étend du nord-est au sud-ouest, sur une longueur d'une demi-lieue et une largeur de 100 à 120 mètres dans le fond, et forme le commencement du vallon de Mijoux. Elle est bornée à l'est par la montagne de la Dole, et, du côté opposé, par celles de la Pile, des Dapes et du Bourchaton. Elle comprend des pâturages, des bois et quelques châlets habités par 90 habitants environ.

La délimitation de la Suisse et du Comté de Bourgogne et les empiètements continuels des Suisses sur notre territoire donnèrent lieu, dès le XVI^e siècle à différents incidents. Les commissaires choisis successivement pour la plantation des bornes ne purent jamais s'entendre au sujet de la vallée des Dapes, et ce terrain resta toujours en litige sous la désignation de Pièce de l'Intérim. Le sénat helvétique, par une déclaration du 13 août 1802, céda à la France une partie de la montagne de la Tuffe et de la vallée des Dapes pour l'ouverture de la route de Paris à Genève par Gex, qui devait faire partie de la grande route du Simplon. Suivant l'acte de délimitation signé à Tannay le 4 octobre 1805, le terrain cédé, de 7.000 mètres de longueur sur 3.500 mètres de largeur, représentait une surface de 213 Ha 65 a. Lorsqu'on voulut commencer la route à travers la vallée, les habitants du canton de Vaud, prévoyant que celle de Morez à Nyon par Saint-Cergues serait abandonnée, se proposèrent d'attaquer les 160 ouvriers qui ouvraient les tranchées. Il fallut envoyer aux Rousses deux compagnies de chasseurs à cheval et 55 gendarmes pour protéger les travailleurs.

Les Suisses renoncèrent, en 1807, à toutes leurs prétentions sur la vallée des Dapes, en échange de Frikthal. L'empereur Napoléon 1^{er}, par un décret du 10 février 1811, réunit alors ce terrain au département du Jura et l'attribua aux communes des Rousses et de Prémanon. Le traité de 1814, qui obligeait la France à rentrer dans les limites qu'elle avait au 1^{er} janvier 1790, du côté de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, garda le plus profond silence sur les limites du côté de la Suisse ; néanmoins, les Valaisans arrachèrent les bornes et prirent possession de la vallée des Dapes, qu'ils se crurent autorisés à conserver en vertu de l'article 75 du congrès de Vienne, du 20 novembre 1815. Les ministres des puissances alliées qui avaient assisté à ce congrès ne tardèrent pas à reconnaître que la conservation de cette vallée ne pouvait avoir quelque importance que pour la France et prirent l'engagement de concerter leurs démarches pour la lui assurer. Le duc de Richelieu, persuadé que les Français n'avaient cessé d'occuper le territoire litigieux, recommanda expressément aux autorités de ne pas l'évacuer (11 juin 1816) ; mais il était trop tard.

Depuis cette époque, les négociations diplomatiques n'ont abouti à aucun résultat. La vallée a continué à être un territoire neutre. Nulle puissance n'y exerce son autorité. Les habitants ne sont soumis à aucune

charge. Ils sont exempts de contributions et ne figurent sur aucune liste de recrutement. Les douaniers et les gendarmes ne peuvent y faire aucune capture et n'y exercer aucune surveillance. Les réfugiés politiques y trouvent un asile inviolable. Aucune poursuite ne peut y être exercée contre les débiteurs ; on ne peut faire contre eux que des actes conservatoires. Cette vallée est plus privilégiée encore que la république de l'Andorre. Il serait urgent de faire cesser cet état de choses qui cause au trésor un préjudice annuel de 400.000 francs.



Évènements divers : les principaux évènements dont Prémanon a été le théâtre consistent en luttes particulières avec les Suisses et en combats entre les douaniers et les contrebandiers. Le 17 octobre 1807, plusieurs détachements de grenadiers de la garde furent surpris par les neiges et les glaces dans la vallée des Dapes, et furent gelés.

Actuellement : le tourisme est l'activité économique principale, la population peut atteindre 5.000 personnes en haute saison : on trouve de nombreux centres de vacances, maison familiales ou colonies, ainsi que des gîtes, meublés et un camping. L'hiver, toutes les disciplines de ski se pratiquent à Prémanon : ski de fons, ski alpin, saut à ski et biathlon. De nombreux sportifs de haut niveau viennent s'y entraîner. L'été, les chemins de randonnée permettent de faire connaissance, à pied, en VTT ou à cheval, avec la faune et la flore et de découvrir de nombreux sites remarquables, tel le Mont Fier, qui domine majestueusement le village.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura. La route des communes du Jura, année 2002.